

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 5 avril 2016, au local de la salle multifonctionnelle à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve  
Mathieu Bibeau  
Michel Moreau  
Claude Lachance  
Carole Desharnais

Assistance :

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2016.**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mars 2016.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de février 2016.
4. Dépôt du rapport financier de l'année 2015 et affectation des surplus.
5. Suivi des élections et rémunération électorale.
6. Éclairage de la salle multifonctionnelle.
7. Terrains du Ministère des transports du Québec.
8. Déneigement : reconduction du contrat.
9. Voirie locale : entretien du réseau, débouchage des trous d'homme.
10. Affiches : bibliothèque, bureau municipal, caravan et développements.
11. Contrat de balayage et de nivelage de rues.
12. Signalisation voirie et achat outillage.

13. Divers :

- 1) Comité Famille : plaque enfants.
- 2) Entreprendre ICI Lotbinière.
- 3) Service incendie : prévention et achats.
- 4) Comité consultation publique.
- 5) Comité d'embellissement.
- 6) Jardin collectif.
- 7) Ventes pour taxes.
- 8) Demande de soutien financier.
- 9) Marché aux puces.
- 10) Office de tourisme.
- 11) Entretien du traitement des eaux usées.

14. Période de questions.

15. Fermeture de la séance.

**16-04-8059**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que modifié et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

**16-04-8060**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER MARS 2016.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2016.

Adoptée

16-04-8061

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE FÉVRIER 2016.**

Les journaux des déboursés numéro 577 au montant de 19 814.34\$, le numéro 578 au montant de 7 991.14\$, le numéro 579 au montant de 54 281.07\$, le numéro 580 au montant de 11 477.20\$ et le journal des salaires au montant de 15 658.92\$ pour le mois de FÉVRIER 2016 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 43 163.19\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 29 février 2016 soit et est déposé.

Adoptée

16-04-8062

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2015 ET AFFECTATION DU SURPLUS.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le rapport financier et les recommandations de la firme comptable pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 soient et sont déposés;

QU'au surplus accumulé affecté créé en 2015 pour le fonctionnement des égouts, afin de cumuler annuellement, l'excédent entre les revenus de taxe de fonctionnement d'égouts et le coût réel des dépenses annuelles soit ajouté un montant de 22 000\$ pour l'année 2015 ET

QUE soit cumulé le montant non utilisé du montant budgété à la greffe pour 2015, soit 1500\$ dans le surplus accumulé affecté spécifique à la greffe créée depuis l'année 2014.

Adoptée

16-04-8063

**SUIVI POUR LES ÉLECTIONS ET AJUSTEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL.**

ATTENDU QU'en 2013, avait lieu une élection générale;

ATTENDU QUE nous nous référons à la rémunération obtenue par le personnel en 2013, en procédant à une augmentation de 2% annuellement;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE définir la rémunération du personnel électoral pour les élections partielles de 2016 comme suit :

### **Rémunération du président d'élection :**

Lorsqu'il n'y a que confection de la liste électorale  
863 électeurs et moins : 274.20\$

Lorsqu'il y a confection et révision de la liste électorale  
865 électeurs et mois : 456.98\$

Pour le jour du scrutin : 456.98\$

Pour le jour du vote par anticipation : 305.07\$

Le paiement de la présente rémunération sera payable au fur et à mesure que chacune des étapes sera réalisée.

### **Rémunération du secrétaire d'élection:**

Secrétaire d'élection : les  $\frac{3}{4}$  de la rémunération totale du président d'élection.

Le paiement de la présente rémunération sera payable au fur et à mesure que chacune des étapes sera réalisée.

### **Rémunération du personnel affecté au scrutin :**

Scrutateur et président de la table des vérificateurs de l'identité des électeurs

Pour le jour du scrutin : 138.24\$

Pour le jour du vote par anticipation : 114.86\$

Dépouillement du vote par anticipation : 45.50\$

Nouveau dépouillement : 34.58\$

Secrétaire du bureau de vote et membres de la table de vérification de l'identité des électeurs

Pour le jour du scrutin : 103.75\$

Pour le jour du vote par anticipation : 86.46\$

Dépouillement du vote par anticipation : 33.34\$

Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (Primo)

Pour le jour du scrutin : 121.04\$

Pour le jour du vote par anticipation : 101.29\$

Commission de révision

Membre réviseur 13.80\$/h

Secrétaire commission 12.73\$/h

Aide-enquêteur 11.37\$/h

Le salaire du personnel sera un montant fixe de 15.00\$ pour la présence à une séance de formation donnée par le greffier/ président d'élection.

Adoptée

16-04-8064

### **ÉCLAIRAGE DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE.**

Point reporté pour manque d'informations.

16-04-8065

**TERRAINS MTQ.**

**CONSIDÉRANT** l'information reçue du ministère des Transports concernant la superficie réelle du lot en excluant la portion de la piste cyclable

**CONSIDÉRANT QU'**en ce qui à trait au lot 4 109 651 un seul terrain serait potentiellement vendu à des fins de construction mais que pour l'autre portion celle-ci serait utilisée à des fins récréatives soit pour poursuivre les activités de la Halte vélo;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE poursuivre les démarches d'acquisition uniquement pour le lot 4 109 651, mesurant 5697.4 mètres carrés et non 6385.3 mètres carrés et DE présenter une contre-offre au Ministère des Transports au montant de 0.50\$ du pied carrés soit une vente au montant de 30 661.72\$ plutôt que 34 363.79\$ ET D'exiger à la signature de l'entente de nous permettre de revendre les terrains au prix payé bonifié des frais d'arpenteurs et de notaires.

Adoptée

16-04-8066

**DÉNEIGEMENT : RECONDUCTION DU CONTRAT.**

**CONSIDÉRANT QUE** tel que stipulé dans le devis de déneigement : Advenant le cas où l'entrepreneur ET la Municipalité en arrivent à un accord pour la période de deux (2) autres années suivant la fin de la période retenue par la municipalité (1 ou 3 ans), le prix sera fixé selon celui de la dernière année;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux parties sont intéressées à poursuivre le contrat ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE reconduire le contrat de déneigement auprès de Pavage Lagacé pour une durée supplémentaire de 2 ans soit les années 2016-2017 et 2017-2018 au montant de 32 677.29\$ avant taxes.

Adoptée

**VOIRIE LOCALE : ENTRETIEN DU RÉSEAU, DÉBOUCHAGE DES TROUS D'HOMME.**

Discussion par rapport à la responsabilité de la municipalité et de l'entrepreneur. Tel que stipulé par l'avocat, l'entrepreneur se doit d'exécuter le travail nécessaire pour le bon écoulement des eaux sous la surface du chemin. Toutefois, ce travail se fait en collaboration avec les employés municipaux afin d'éviter des accumulations d'eau et les dommages qui pourraient en résulter. Il est convenu qu'une lettre sera adressée au citoyen ayant fait une plainte afin de l'informer de la conclusion du présent dossier.

16-04-8067

**AFFICHES : BIBLIOTHÈQUE, BUREAU MUNICIPAL, CARAVAN ET DÉVELOPPEMENTS.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dosquet est désireuse de rendre ses affichages conformes et visibles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des soumissions de Steve Robert Graphique;

Affiches	Nombre	Coût excluant les taxes chacune
Bureau municipal enseigne principale	2	110,00\$
Bureau municipal porte entrée	1	55,00\$
Bibliothèque	2	15,00\$
Caravan	1	110,00\$

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à l'achat des affiches ci-haut mentionnées pour un coût total de 415,00\$ et d'attendre l'esquisse pour les développements.

Adoptée

16-04-8068

**CONTRATS DE BALAYAGE ET DE NIVELAGE DE RUES.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'Octroyer le contrat de nivelage des rues à Pavage Lagacé au taux de 99,45\$ de l'heure et de balayage des rues à Services Donald Charest inc. au montant de 1 325.00\$ avant taxes.

Adoptée

16-04-8069

**SIGNALISATION VOIRIE ET ACHAT OUTILLAGE.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à l'achat d'un gyrophare au montant de 58,60\$ avant taxes auprès d'Atelier D. Bergeron et de panneaux de signalisation auprès de \_\_\_\_\_ au montant de et de lames auprès des Petits Moteurs Matex au montant de 61,98\$ avant taxes.

Adoptée

16-04-8070

**ACHAT DE RADIOS PORTATIVES.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à l'achat d'une radio portative pour le service de la sécurité incendie au montant de 540.00\$ avant taxes auprès du Pro du CB. Une deuxième sera achetée au frais du comité des pompiers volontaires de Dosquet.

Adoptée

**16-04-8071**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER.**

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à un don de 25,00\$ à la Maison de la Famille de Lotbinière pour les soutenir dans leur offre de service.

Adoptée

**16-04-8072**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER.**

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à l'achat d'un pot de cannas à 3 bulbes qui pourra servir au comité d'embellissement et qui aidera à soutenir Jessie Roy, résidente, pour son voyage humanitaire au Costa Rica.

Adoptée

**16-04-8073**

**MARCHÉ AUX PUCES.**

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser Madame Brigitte Poulin et Monsieur Richard Morency à tenir un marché aux puces sous la halte vélo lors de la fin de semaine pour tous et à quelques reprises durant l'été.

Adoptée

**16-04-8074**

**ENTRETIEN DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser Monsieur Sylvain Rousseau à procéder à une visualisation par caméra aux endroits problématiques du réseau d'égouts, DE procéder à la mise à niveau des deux moteurs de la station d'épuration au montant de 350,00\$ avant taxes chacun auprès de Les moteurs électriques P.M.R. et D'utiliser le crédit de Xylem company afin de vérifier l'état des moteurs des stations de pompage.

Adoptée

**DIVERS :**

- 1) Comité Famille : Suivi concernant les plaques pour enfants.
- 2) Entreprendre ICI Lotbinière : L'article sur une entreprise locale sera diffusée dans le journal d'avril.
- 3) Service incendie : Prévention et achats. Rés. 16-04-8070
- 4) Comité consultation publique : Dernier mille pour se rendre à l'activité du 16 avril. La présence de tous les conseillers municipaux est sollicitée.
- 5) Comité d'embellissement : Rappel concernant la vente de la fleur bleue au coût de 5\$.

6) Jardin collectif : Présentation d'un projet de formation qui serait dispensée à la municipalité : démarrage d'un potager 101. Objectif : augmenter l'achalandage au jardin collectif. Le conseil décide de ne pas aller de l'avant à moins que l'activité soit autofinancée.

7) Vente pour taxes : Aucun dossier ne nécessitera une vente pour taxes grâce au bon travail de Lucie Boucher et de la collaboration des institutions financières.

8) Demande de soutien financier : Rés. 16-04-8071 et 16-04-8072

9) Marché aux puces : Rés. 16-04-8073

10) Office de tourisme : Suzie Villeneuve fait un compte-rendu de l'assemblée générale annuelle de l'office. Elle présente des documents qui pourraient être publiés dans le prochain bulletin.

11) Entretien du traitement des eaux usées : Rés. 16-04-8074

**PÉRIODE DE QUESTIONS :** Monsieur Fortier s'entretient sur les odeurs toujours présentes dues au composteur. Il est entendu que Madame Boucher cédulera une rencontre avec ce dernier et Monsieur Yvan Charest.

**16-04-8075**

#### **FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 21h00.

Adoptée

#### **ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale